

### École

Nom :	Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
Sigle :	ISARA
Type :	Privée
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Lyon, Avignon

### Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	ISARA
Spécialité(s) :	Agronomie et agroalimentaire
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année
Site de la formation :	Avignon

Vu le rapport établi par Agnès FABRE (ex-membre et experte de la CTI, rapporteure principale), William LIS (ex-membre et expert de la CTI, co-rapporteur), Barry O'CONNOR (expert international de la CTI) et François-Marie LUCCHETTI (expert élève-ingénieur de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023,

### La Commission des titres d'ingénieur donne un avis défavorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Agronomie et agroalimentaire sur le site d'Avignon	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 <sup>ère</sup> année et formation initiale sous statut d'apprenti en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	2024	refusée

### La Commission a formulé un avis défavorable pour l'attribution du grade de licence à la formation/aux formations, pour non-conformité aux critères suivants :

- Le nombre d'heures d'enseignement réalisé par des enseignants permanents de l'école est inférieur au seuil requis (40%) sur le site d'Avignon ;
- Le nombre d'heures d'enseignement réalisé par des enseignants-chercheurs permanents des disciplines pertinentes est inférieur au seuil requis (25%) sur les sites d'Avignon et de Nadax.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON